ADRESSE
DU DIRECTOIRE
DU DÉPARTEMENT
DES BASSES-ALPES,

A l'Aſſemblée Nationale.

MESSIEURS,

Sur les premiers bruits qui parvinrent à la ville d'Entrevaux, que ſa fidélité avoit été ſuſpectée, la Commune de cette ville, dont les ſentimens avoient été mal connus, crut devoir répandre dans le public, une adreſſe dans laquelle elle témoignoit toute ſa ſenſibilité ſur ce ſoupçon, & exprimer de la manière la plus énergique, ſon attachement à la ſublime Conſtitution que vous avez, Meſſieurs, donnée à la France.

Le Directoire du Département, à qui elle fut adreſſée, bien convaincu de la vérité des ſentimens qui y étoient exprimés, ceſſa d'ajouter la moindre foi aux divers avis qu'il avoit reçus, qui n'étoient fondés que ſur la crainte que l'on avoit que la patrie ne fut en danger auquel on

croyoit alors, d'après les nouvelles & les bruits qui ſe répandoient de toute part.

La ville d'Entrevaux ſatisfaite de la manifeſtation de ſes principes & forte de ſa propre conſcience ne demandoit plus rien pour diſſiper les ombrages qui s'étoient élevés; mais une lettre de MM. les Adminiſtrateurs du Directoire du Département du Var, lue dans la ſéance de l'Aſſemblée Nationale du 23 Décembre dernier, qui vient d'être inſérée ou analyſée dans tous les papiers publics, dans laquelle il eſt encore parlé de ſoupçons contre cette ville, a fait renaître la plaie qui venoit de ſe fermer, & a vivement affligé ſes habitans.

Dans le temps qu'on liſoit cette lettre à l'Aſſemblée, ces ſoupçons n'exiſtoient plus. Cependant la Commune d'Entrevaux, à la lecture des papiers publics, nous fit part de toutes ſes peines. Nous nous empreſſames de lui écrire de la manière la plus ſatisfaiſante, pour les diſſiper; mais, ne pouvant ſupporter les moindres doutes ſur les ſentimens de patriotiſme dont elle eſt animée, MM. les Maire & Officiers Municipaux ſe ſont rendus vers Nous & nous ont demandé de prendre les meſures les plus convenables pour éteindre entièrement l'impreſſion que ces ſoupçons auroient pu faire naître dans l'eſprit de leurs Concitoyens.

Nous avons été vivement affligés nous mêmes que des

précautions que les circonſtances exigeoient de prendre ; quoique fondées ſur des apparences qui ſe ſont trouvées fauſſes, mais qui pouvoient ne l'être pas, ayent été rendues publiques. La publicité en pareil cas, eſt peut-être un défaut de la Conſtitution, dont vous ſentez, Meſſieurs, les conſéquences.

Mais, puiſqu'heureuſement le danger qui nous menaçoit, paroît s'évanouir, que d'après les éclairciſſemens que nous avons enſuite pris, ce danger n'a jamais exiſté quant à ce qui regarde la fidélité de la ville d'Entrevaux, nous nous faiſons un devoir de lui en rendre témoignage, auprès de l'Aſſemblée Nationale. Nous vous ſupplions en même temps & nous penſons qu'il eſt de toute juſtice d'en faire mention dans le procès-verbal de l'Aſſemblée.

Nous ſommes avec reſpect,

MESSIEURS,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs, les Adminiſtrateurs compoſant le Directoire du Département des Baſſes Alpes. DHERBEZ, *vice-Préſident*, BRUNET, FAUDON, GRAS, BOUCHE, PINCHINAT, JUGLAR, *Procureur-Général-Syndic en remplacement ;* CHAUVET, *Procureur-Général-Syndic.*

SIMON, *Secrétaire.*

Digne, le 14 Janvier 1791.

f6a